

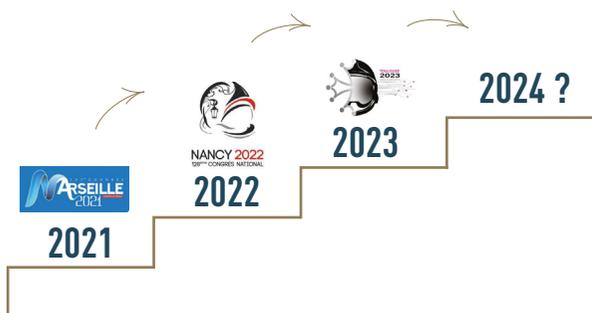
# CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE 2024

**MÂCON**2024  
130<sup>e</sup> congrès national  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE



**JEU-CONCOURS**

*Imaginez et créez*  
**LE LOGO**  
**OFFICIEL**  
DU CONGRÈS NATIONAL 2024



**POUR PARTICIPER**

Envoyez votre création accompagnée de votre  
formulaire d'inscription par mail à :  
[secretariat@pompiers71.com](mailto:secretariat@pompiers71.com)

**DATE LIMITE DE PARTICIPATION**

vendredi 02 septembre 2022 - 17h

**PLUS D'INFORMATION AU VERSO**



## CONTEXTE

La Saône-et-Loire accueillera le 130<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France du 25 au 28 septembre 2024 à Mâcon. Avec plus de 50 000 visiteurs, 2 500 congressistes, 350 exposants, 1 200 bénévoles, il s'agit du deuxième congrès professionnel de France après le Salon de l'agriculture.

Ce congrès est un véritable coup de projecteur national sur la profession de sapeur-pompier, un temps fort dédié aux enjeux de sécurité civile, à l'innovation, à l'attractivité du métier et à l'échange. Il s'agit d'un événement d'ampleur pour la Saône-et-Loire et notre profession. Pour cette édition, le fil rouge du congrès sera les jeunes sapeurs-pompiers d'aujourd'hui, sapeurs-pompiers de demain.

**Dans une approche fédératrice et participative, le principe est de mobiliser les envies, les idées et les talents de sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et techniques en lançant un concours de logo.**

## PRINCIPE

**Le principe du concours est d'imaginer et créer un logo qui deviendra, s'il est sélectionné, le logo officiel du 130<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France, qui se déroulera du 25 au 28 septembre 2024 en Saône-et-Loire.**

### INTENTION CRÉATIVE :

Le logo devra être représentatif des valeurs du corps, de l'identité de la profession, des fondamentaux identitaires de la Saône-et-Loire, de l'esprit du congrès, et peut se rapporter au thème des jeunes sapeurs-pompiers, fil rouge de ce congrès 2024. A charge du candidat d'être créatif en se réappropriant tout ou partie de ces repères.

Le logo provisoire actuel est le suivant :



Le candidat aura le choix :

**1/ soit de remplacer le logo provisoire actuel.**

Dans ce cas le logo devra intégrer les éléments suivants : 130e congrès national – Mâcon 2024, avec la possibilité d'ajouter cet élément :



**2/ soit compléter le logo provisoire actuel en ajoutant une représentation graphique.**

### CONTRAINTES TECHNIQUES :

- \* Les dessins et crayonnés ne sont pas autorisés. Le candidat travaillera sur le logiciel P.A.O. de son choix.
- \* Être dans l'un des formats suivants : .jpg .pdf .bmp .png. tiff
- \* Fournir un format vectoriel de type .eps ou .ai serait un plus.
- \* La définition minimum exigée : 300 dpi
- \* Le logo devra rester lisible en noir et blanc ou monochrome.
- \* Être visible dans un petit format (équivalent 1x2cm ou 2x2cm).

## COMMENT PARTICIPER

Ce concours est ouvert à toute personne physique du SDIS 71 ou adhérent à l'UDSP 71 (sapeur-pompier professionnel, volontaire, jeune sapeur-pompier, personnel administratif, technique et spécialisé, actif ou vétéran).

Participation collective possible (binôme..., section, équipe, groupe, centre...).

Les ascendants ou descendants de ces membres sont autorisés à participer au concours sous la forme d'un parrainage du sapeur-pompier ou du PATS.

**Envoyez votre création par mail à [secretariat@pompiers71.com](mailto:secretariat@pompiers71.com) au plus tard le vendredi 02 septembre 2022 à 17h accompagné du formulaire de candidature ci-après, ou téléchargeable sur les sites : [www.sdis71.fr](http://www.sdis71.fr) et [www.pompiers71.fr](http://www.pompiers71.fr).**

## À GAGNER

**Un lot surprise d'une valeur commerciale approximative de 300 €.**

### LA PARTICIPATION À CE JEU-CONCOURS EST GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

Concours organisé par le comité d'organisation 71-2024 - sis 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MÂCON CEDEX. Les candidatures sont ouvertes aux sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, jeunes sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS de Saône et Loire, corps communaux et leurs familles. Les candidats seront jugés au siège de l'état-major du SDIS de Saône-et-Loire par un jury désigné par les membres du comité d'organisation. Il sera composé de membres du comité d'organisation, et/ou responsables et/ou adjoints de cellules et de pôles. Ce jury examinera chaque logo de manière anonyme et selon les critères suivants : mise en valeur de l'image des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, adéquation du projet avec les contraintes créatives et techniques demandées, qualité visuelle et harmonie de la composition, des couleurs, de la typographie, originalité de la proposition, qualité technique et adaptabilité de la création aux potentiels supports de communication. Règlement complet téléchargeable sur les sites : [www.sdis71.fr](http://www.sdis71.fr) et [www.pompiers71.fr](http://www.pompiers71.fr)

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant aux services sus mentionnés. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données auprès de ce même interlocuteur.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante [dpd@sdis71.fr](mailto:dpd@sdis71.fr) ou par voie postale au délégué à la protection des données SDIS71 - 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 MÂCON CEDEX.